



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de considération envers les policiers municipaux

Question écrite n° 12086

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque de considération envers les policiers municipaux. En effet, ils sont les grands oubliés des politiques de sécurité en France. Avoir un policier municipal dans sa commune est aujourd'hui une priorité pour les municipalités et leurs administrés. Mais, face aux baisses des ressources financières pour les communes, particulièrement rurales, un grand nombre d'entre elles rencontrent des difficultés à recruter des policiers municipaux et à les équiper convenablement pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. L'État devrait s'impliquer davantage afin d'aider les communes, donc par la même occasion les policiers municipaux qui verraient leur salaire augmenter et leur matériel gagnerait en qualité. Ces agents sont très régulièrement les premiers intervenants lors d'un vol, d'une agression, voire d'un attentat comme dans la commune de M. le député, à Trèbes en 2018. Ils méritaient d'obtenir plusieurs avantages qu'ils auraient dû avoir déjà depuis bien longtemps. Les autres fonctionnaires dans le domaine de la sécurité sont de catégorie B, contrairement aux policiers municipaux qui sont des fonctionnaires de catégorie C. Comment cela se fait-il ? De plus, leurs primes devraient être incluses dans le calcul de leur retraite car cette dernière est bien trop faible en comparaison des nombreux services qu'ils rendent. Enfin, les policiers municipaux ne sont pas assez écoutés par le Gouvernement. Une meilleure écoute serait un premier pas pour trouver des solutions visant à améliorer les conditions de travail de ces agents, ainsi que la reconnaissance à leur égard. Ils reçoivent très peu de décorations, alors qu'ils se livrent eux aussi à des actes de courage et de bravoure. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer les conditions de travail des policiers municipaux et s'il va les écouter davantage en leur permettant par exemple d'avoir un bureau au ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12086

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8950

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)